



Agence de l'efficacité
et de la conservation
énergétiques du
Nouveau-Brunswick
(Efficacité NB)

Rapport annuel
2013-2014



Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick (Efficacité NB)

Rapport annuel
2013-2014

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick (Efficacité NB)

Rapport annuel 2013-2014

35, rue Charlotte, bureau 101
Saint John (N.-B.)
E2L 2H3

2013-2014

ISBN 978-1-4605-0759-9 (Print/Imprimée)
ISBN 978-1-4605-0760-5 (PDF: English)
ISBN 978-1-4605-0761-2 (PDF: française)

ISSN 1919-4579 (Print/Imprimée)
ISSN 2368-9757 (PDF: English)
ISSN 2368-9765 (PDF: française)

10166



Du ministre à la lieutenant-gouverneure en conseil

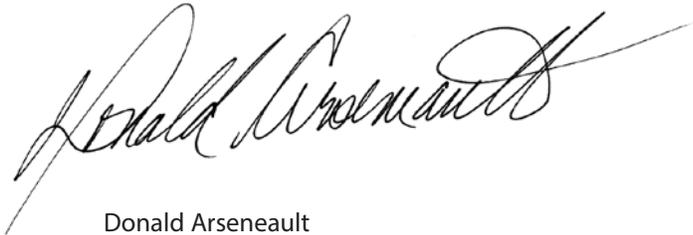
L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick (Efficacité NB), pour l'exercice financier allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Donald Arseneault
Ministre

Du président-directeur général au ministre

Donald Arseneault

Ministre de l'Énergie et mines et ministre responsable d'Efficacité NB

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel, qui décrit les activités de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick (Efficacité NB) pour l'exercice financier 2013-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Finn
Président-directeur général par intérim

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre.	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques.	4
Gestion stratégique	4
Les approches du Schéma stratégique	4
Contexte du Schéma stratégique du ministère	5
Mesures du rendement	6
Survol des opérations du ministère.	13
Organigramme des échelons supérieurs	14
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	14
Finances, planification et évaluation.	14
Prestation des programmes	15
Développement des entreprises	19
Communications et éducation du public.	21
Information financière	23
Résumé des activités de recrutement	24
Résumé des projets de loi et des activités législatives	25
Résumé des activités liées aux langues officielles.	26
Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général	28

Message du ministre

Effacité NB a été établie en 2005 pour réduire la consommation d'énergie au Nouveau-Brunswick. L'Agence offre depuis une gamme complète de programmes d'efficacité énergétique – des programmes pour les habitations neuves et existantes, les immeubles d'appartements et les immeubles commerciaux ainsi qu'un programme novateur pour le secteur industriel qui connaît un vif succès. Le personnel travaille en étroite collaboration avec les collectivités du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes pour mobiliser particuliers et entreprises à l'échelle communautaire.

Effacité NB continue de concentrer ses activités de base sur des économies d'énergie soutenues par une approche complète de gestion de l'énergie, ainsi que le renforcement des capacités des entreprises, des industries et de la population générale pour comprendre et saisir les possibilités d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'énergie.

Par une approche de transformation du marché, l'Agence s'attarde à cerner et à supprimer les obstacles à l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles technologies. Elle utilise les incitatifs comme outils afin d'aider les propriétaires et les entreprises à en faire plus et à le faire plus rapidement, et elle travaille à préparer le marché pour l'évolution des règlements et des normes concernant l'efficacité énergétique.

La réduction de la consommation d'énergie au Nouveau-Brunswick est le principal résultat visé par Effacité NB. Comme fonction de réduction de la consommation d'énergie, l'Agence permet également la réduction des coûts de fonctionnement, une amélioration de la productivité et de la compétitivité, une augmentation de la stimulation économique et une amélioration de la gestion de l'environnement.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, Effacité NB fera l'objet d'un examen ayant pour but l'élaboration d'un modèle de financement plus viable et plus stable pour la prestation des programmes d'efficacité énergétique dans les années à venir.

Donald Arseneault
Énergie et Mines et ministre responsable d'Effacité NB

Message du sous-ministre

C'est pour moi un plaisir que de travailler avec le personnel dévoué d'Effacité NB à la prestation de programmes et de services qui profitent, de bien des manières, aux particuliers et aux entreprises du Nouveau-Brunswick, à l'économie de la province et à l'environnement.

Après avoir offert, plusieurs années durant, une gamme complète de programmes d'efficacité énergétique ciblant les bâtiments résidentiels et commerciaux nouvellement construits et déjà existants de même qu'un programme primé destiné à l'industrie, l'Agence a vu son budget réduit, et plusieurs programmes ont fait les frais de ces compressions. Les programmes pour les nouvelles constructions résidentielles et commerciales ainsi que les programmes pour l'industrie ont ainsi été suspendus.

Au cours de l'exercice, les incitatifs restant à verser aux personnes qui avaient pris part aux programmes susmentionnés leur ont été payés. Ces implications financières sont expliquées dans le sommaire financier, vers la fin du présent rapport.

De nombreux faits saillants valent la peine d'être soulignés : l'adoption, par l'Agence, de ses premiers schéma stratégique et tableau de bord équilibré, le lancement du nouveau Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu, la mise sur pied et la prestation, pour le compte d'Énergie NB, de deux programmes d'efficacité énergétique couronnés de succès et le succès que continue de remporter Effacité NB dans la mobilisation des Néo-Brunswickois à l'échelle communautaire, par l'intermédiaire des médias sociaux. Ces initiatives sont présentées dans la section qui suit.

Les prochaines étapes devraient consister en l'examen, par le gouvernement, du mandat, de la structure de gouvernance et du modèle de financement.

Jean Finn, président-directeur général par intérim
Effacité NB, aussi connue sous le nom d'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Faits saillants

Formation du comité consultatif des intervenants, constitué de représentants de divers secteurs nourrissant un intérêt pour l'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick. Ce comité prodiguera conseils et suggestions au conseil d'administration d'Efficacité NB. Ses membres se sont réunis à deux reprises au cours de l'exercice 2013-2014.

Lancement, en novembre 2013, du Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu. Au moyen de rénovations éconergétiques ciblées, le Programme aide les propriétaires à faible revenu du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation d'énergie et les coûts s'y rattachant. De novembre à mars 2013, 85 foyers ont bénéficié de telles rénovations facilitées et entièrement financées, qui permettront de réduire de 1 360 \$ par année, en moyenne, la facture d'électricité des participants. Entre 250 et 300 autres foyers devraient encore pouvoir profiter du programme en 2014-2015.

En juillet 2013, Efficacité NB a été chargée par Énergie NB de mettre au point deux programmes d'efficacité énergétique dont elle devrait aussi assurer la prestation.

Le premier, un programme d'installation directe résidentiel, a été lancé en septembre en tant que nouvelle composante du Programme résidentiel d'efficacité énergétique pour bâtiments existants (PREE-BE) d'Efficacité NB. Les propriétaires qui faisaient effectuer une évaluation énergétique avant ou après rénovations dans le cadre du PREE-BE se sont ainsi vu offrir l'installation gratuite de divers produits permettant d'économiser de l'énergie. En dernier, 2 074 foyers ont fait installer une moyenne de huit produits chacun, ce qui se traduirait par des économies de plus de 650 kWh par année.

Le deuxième programme, un programme de remise sur le prix au détail pour le marché de masse, a été offert à deux reprises au cours de l'exercice; en novembre, sous forme d'une remise postale de 75 \$ sur les réfrigérateurs et machines à laver éconergétiques, et au printemps, avec des rabais en magasin sur des produits à bas prix sélectionnés (ampoules fluocompactes, DEL, pommes de douche à faible débit et thermostats électroniques et programmables). Plus de 160 détaillants à l'échelle du Nouveau-Brunswick ont participé à ce programme, baptisé DOUBLE ÉCONOMIE. Près de 143 000 produits ont été vendus.

Avant d'adhérer officiellement au processus d'excellence du rendement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'adopter le système de gestion officielle, Efficacité NB a entrepris la mise en œuvre des outils associés à ces systèmes, dont un schéma stratégique annuel et un tableau de bord équilibré, qu'elle a commencé à utiliser. L'exercice financier 2013-2014 représentait, pour l'Agence, la première année d'utilisation complète de ces outils.

Au cours de l'exercice, Efficacité NB s'est investie dans différentes initiatives d'éducation du public. Ce faisant, elle cherchait tout particulièrement à accroître le nombre de ses abonnés sur Facebook et à renforcer, par diverses mesures, sa relation avec les personnes qui avaient participé aux programmes antérieurs et avec l'ensemble des Néo-Brunswickois. C'est dans ce contexte qu'a été lancé son premier bulletin résidentiel de nature générale.

En plus de publier des billets quotidiens et de répondre aux commentaires et aux questions posées sur sa page Facebook, Efficacité NB a mené trois campagnes en vue de recruter davantage d'abonnés et de mobiliser l'auditoire dont elle disposait déjà. Au cours de l'année, le nombre de « J'aime » sur Facebook est passé de 3 228 à 5 966, soit près du double, faisant de sa page la plus populaire de toutes les pages du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le nouveau bulletin résidentiel « e2 », publié tous les trimestres, compte déjà 700 abonnés. Au cours de l'année à venir, des efforts seront déployés en vue de faire augmenter ce nombre.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Contexte du Schéma stratégique du ministère

Par une utilisation efficace de l'énergie au Nouveau-Brunswick, Efficacité NB guide les citoyens, les entreprises et les industries vers la durabilité économique et environnementale. L'Agence se consacre à stimuler la création d'emplois locaux par des activités d'éducation et de renforcement des capacités, tout en aidant les Néo-Brunswickois à réduire leur consommation d'électricité en vue d'accroître la durabilité des ressources. Propriétaires, entreprises et industries se montrent disposés à investir massivement dans l'amélioration de leurs installations et processus sur le plan de l'efficacité énergétique, ce qui stimule l'économie locale; ils n'ont souvent besoin, pour se lancer, que de l'encadrement et du petit incitatif fournis par les programmes d'Efficacité NB.

Il s'avère avantageux pour tous les Néo-Brunswickois de pouvoir gérer leurs coûts en énergie et réduire leur empreinte écologique. Efficacité NB les y aide par des incitatifs, par la formation et l'éducation qu'elle dispense et par la prestation de programmes facilement accessibles à l'échelle de la province.

Les Néo-Brunswickois tiennent à ce que les fonds publics soient utilisés à bon escient. Dans cette perspective, Efficacité NB cherche continuellement à améliorer les résultats de ses programmes, tout en respectant les contraintes budgétaires.

Pour qu'Efficacité NB puisse continuer d'offrir des programmes de qualité qui profitent non seulement aux Néo-Brunswickois, mais aussi à l'économie de la province et à l'environnement, il est important d'attirer et de former un personnel hautement qualifié qui, s'il dispose des renseignements pertinents, pourra prendre les meilleures décisions, ainsi que d'harmoniser les activités de l'Agence avec les objectifs poursuivis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Mesures du rendement

Thème stratégique : Une économie plus forte	Mesures
Stimuler l'économie en investissant dans l'efficacité énergétique	Nombre total d'évaluations de l'efficacité énergétique (résidentielles)/d'évaluations énergétiques (commerciales) initiales
Stimuler l'économie en investissant dans l'efficacité énergétique	Nombre total de participants aux programmes/projets menés à bien
Exercer une influence qui accroîtra la durabilité des ressources	Total des économies de consommation d'électricité (GWh) des programmes de services publics d'électricité
Cibler et optimiser les efforts d'efficacité énergétique	Nombre d'ateliers, d'activités publiques et de présentations offerts conjointement avec d'autres partenaires en vue de réduire le chevauchement du travail et d'activités auxquelles des partenaires ont participé au nom d'Efficacité NB
Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie	Mesures
M'aider à gérer mes coûts en énergie et à réduire mon empreinte écologique	Total des économies supplémentaires en énergie (économies annuelles)
Thème stratégique : Vivre selon nos moyens	Mesures
Optimiser l'utilisation des fonds publics	Dépenses de l'Agence par unité d'énergie (GJ) économisée

Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Stimuler l'économie en investissant dans l'efficacité énergétique.

Mesure

Nombre total d'évaluations de l'efficacité énergétique (résidentielles)/d'évaluations énergétiques (commerciales) initiales.

Description de la mesure

Le nombre de nouveaux participants qui font effectuer une évaluation énergétique initiale de leur résidence ou de leurs installations commerciales constitue un facteur incitant à l'investissement économique dans le secteur de l'efficacité énergétique.

Rendement général

Supérieur à la cible.

Référence : Sans objet

Cible : 3 965

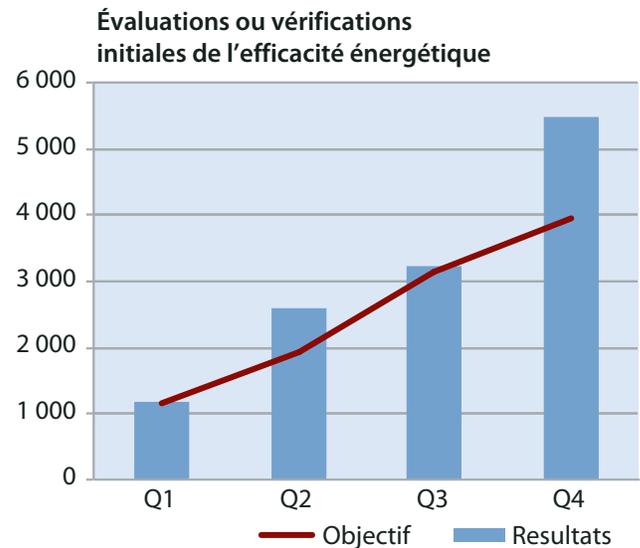
Réel : 5 495

Raison d'être de cette mesure

Le nombre de nouveaux participants s'inscrivant aux programmes offerts par Énergie NB procure un aperçu des besoins du marché et de l'intérêt pour ces types de programmes. Cette information aide à s'assurer que les programmes sont pertinents, accessibles et conçus pour répondre aux besoins du marché et qu'ils respectent les contraintes budgétaires.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le degré de sensibilisation à l'existence de ces programmes est élevé, car ils sont offerts depuis plus de cinq ans maintenant. Étant donné les contraintes budgétaires pour l'exercice, les stratégies de marketing et d'acquisition de clients ont été suspendues en 2013-2014, de manière à contenir la participation. Les réductions budgétaires annoncées en février 2014 ont entraîné la fermeture du programme résidentiel aux nouveaux requérants.



Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Stimuler l'économie en investissant dans l'efficacité énergétique.

Mesure

Nombre total de participants aux programmes/ projets menés à bien.

Description de la mesure

Le nombre de participants aux programmes ayant effectué leurs rénovations et présenté leur demande à Efficacité NB.

Rendement général

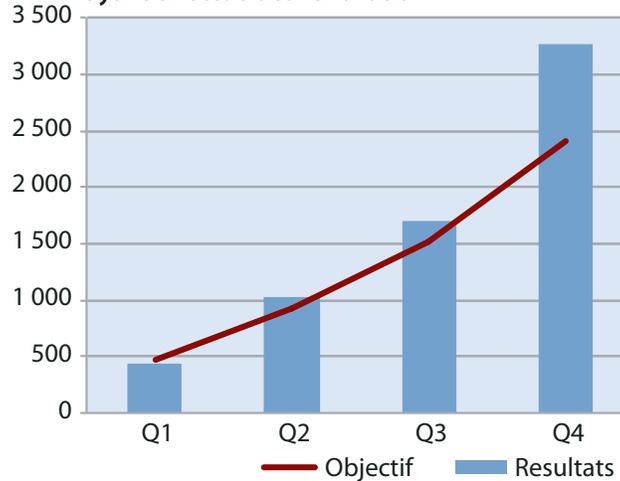
Supérieur à la cible.

Référence : Sans objet

Cible : 2 370

Réel : 3 203

Participants aux programmes ayant effectué des rénovation



Raison d'être de cette mesure

Le nombre de participants effectuant des rénovations à leur domicile ou sur leurs installations influe directement sur le montant réinvesti dans l'économie par l'intermédiaire du secteur de l'efficacité énergétique.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Puisqu'il s'agit de programmes continus, dans lesquels les clients s'engagent pour un cycle de 18 mois, les résultats de 2013-2014 reflètent essentiellement la participation pour l'année antérieure. Le taux de réussite du programme couplé aux réductions budgétaires ont en fait mené l'Agence à mettre en œuvre des mesures de contrôle de la clientèle et du budget afin de ne pas encourager délibérément la réalisation de projets.

Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Exercer une influence qui accroîtra la durabilité des ressources.

Mesure

Total des économies de consommation d'électricité (GWh/année) des programmes de services publics d'électricité.

Description de la mesure

La consommation d'électricité qui sera évitée par les participants dans les douze prochains mois du fait de leur participation aux programmes d'efficacité énergétique.

Rendement général

Supérieur à la cible.

Référence : Sans objet

Cible : 4,51 GWh

Réel : 6,5 GWh (économies nettes)

Raison d'être de cette mesure

En 2011, le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a publié le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick, qui expose une vision sur dix ans pour la province. Conformément à une directive figurant dans ce plan, Efficacité NB, Énergie NB et les services d'électricité municipaux de la province élaborent actuellement un plan d'efficacité énergétique sur trois ans renfermant des recommandations d'initiatives destinées à générer d'importantes économies d'énergie, dont un programme d'installation directe résidentiel et un programme de vente au détail ciblant le marché de masse.

En juillet 2013, Efficacité NB a signé un contrat avec Énergie NB pour la conception et la prestation de deux programmes. La valeur du contrat s'élevait à 1,4 million de dollars, somme qui couvrirait les incitatifs, les dépenses et la main-d'œuvre pour la conception des programmes, le marketing, ainsi que la prestation et l'administration des programmes pour l'exercice financier 2013-2014.

Chaque programme est assorti de cibles en ce qui a trait aux économies d'électricité à réaliser, qui doivent être atteintes dans le cadre de la stratégie de Réduction et déplacement de la demande d'Énergie NB pour maintenir un approvisionnement en électricité stable et peu coûteux.

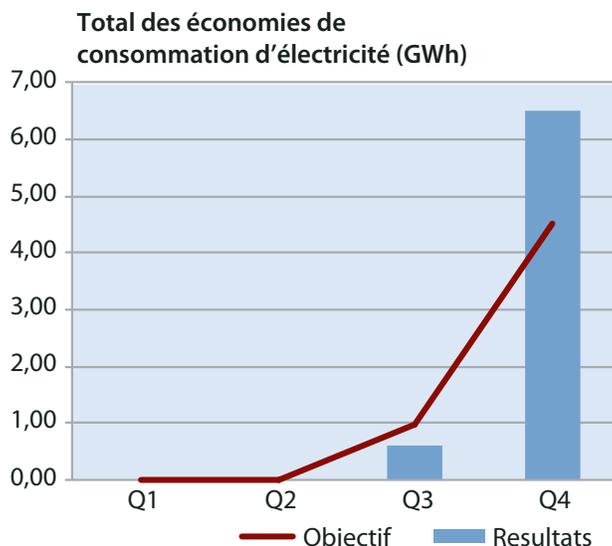
Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Programme d'installation directe résidentiel :

- Lancé le 30 septembre 2013 et maintenu jusqu'au 31 mars 2014
- Entièrement financé par Énergie NB; est venu s'ajouter au Programme résidentiel d'efficacité énergétique pour bâtiments existants (PREE-BE) d'Efficacité NB.
- Prestation assurée par les fournisseurs de services résidentiels existants
- Les clients admissibles qui faisaient effectuer une évaluation avant ou après rénovations entre le 30 septembre 2013 et le 31 mars 2014 ont bénéficié de l'installation gratuite, au moment de l'évaluation, de produits permettant de réduire la consommation d'énergie.

Programme de remise sur le prix au détail pour le marché de masse

- Prestation, en novembre 2013, d'un programme de remise sur les gros électroménagers consistant en une remise postale de 75 \$ à l'achat d'un réfrigérateur ou d'une machine à laver ayant reçu la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques 2013 ou répondant aux exigences de niveau 3 du CEE (Consortium for Energy Efficiency).
- Conception et lancement d'un programme de remise instantanée sur des produits à faible coût qui a remporté un grand succès, débutant en février 2014 pour prendre fin en mars de la même année, et dans le cadre duquel les détaillants participants ont offert des remises instantanées sur les thermostats électroniques, les ampoules fluocompactes (AFC) et AFC spéciales, les DEL et les pommes de douche à faible débit.
- Les deux campagnes ont été largement publicisées dans les médias en ligne, sur Facebook, dans les journaux, à la radio et lors d'activités en magasins.
- 163 détaillants participants
- 142 764 produits vendus, dont les ventes auraient totalisé environ 1,3 million de dollars.



Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Cibler et optimiser les efforts d'efficacité énergétique.

Mesure

Nombre d'ateliers, d'activités publiques et de présentations offerts conjointement avec d'autres partenaires en vue de réduire le chevauchement du travail ET d'activités auxquelles des partenaires ont participé au nom d'Efficacité NB.

Description de la mesure

Suivi des occasions auxquelles il y a eu partage des coûts, permettant à Efficacité NB et à ses partenaires d'atteindre les résultats désirés tout en évitant le double emploi.

Rendement général

Supérieur à la cible.

Référence : Sans objet

Cible : 4

Réel : 24

Raison d'être de cette mesure

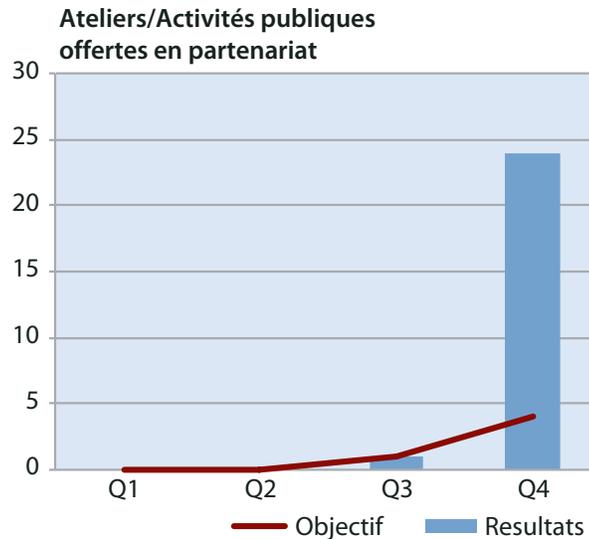
Efficacité NB est constamment à l'affût d'occasions de gagner en efficacité dans le cadre de ses opérations internes et d'accroître l'efficacité énergétique des foyers, bâtiments et activités des participants. Elle s'emploie à faciliter le partage des coûts ou des ressources avec des partenaires poursuivant des buts et objectifs similaires aux siens. Lorsque cela s'avère faisable, tous les efforts possibles sont déployés pour collaborer et partager les coûts de participation à différents salons commerciaux et à différentes rencontres et activités publiques.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Grâce au soutien financier de Ressources naturelles Canada, Efficacité NB a pu organiser une vingtaine d'activités en magasin pour compléter le volet « Éducation et sensibilisation » du programme à faible coût pour le marché de masse. Dans le cadre de ces activités, les éclairages à faible consommation d'énergie étaient exposés aux fins de démonstration et des fiches de renseignements sur les produits, distribuées. Un personnel compétent se trouvait sur place pour éduquer le public relativement aux produits éconergétiques, à la disponibilité des remises et aux avantages associés à l'efficacité énergétique.

Efficacité NB a également organisé, en partenariat avec Renouvelable NB, trois ateliers sur les mesures d'efficacité énergétique à adopter à la maison.

Le personnel a donné des présentations à la Building Owners and Managers Association (BOMA) et au Conseil international des Centres commerciaux (CICC) pour éduquer les deux groupes relativement au programme Rénover, c'est économiser et à certaines des synergies entre ce dernier et le processus de certification de la BOMA.



Thème stratégique

Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

M'aider à gérer mes coûts en énergie et à réduire mon empreinte écologique.

Mesure

Total des économies supplémentaires en énergie (économies annuelles).

Description de la mesure

Les économies d'énergie estimées que réaliseront, dans les douze prochains mois, les participants ayant effectué des rénovations au cours cet exercice.

Rendement général

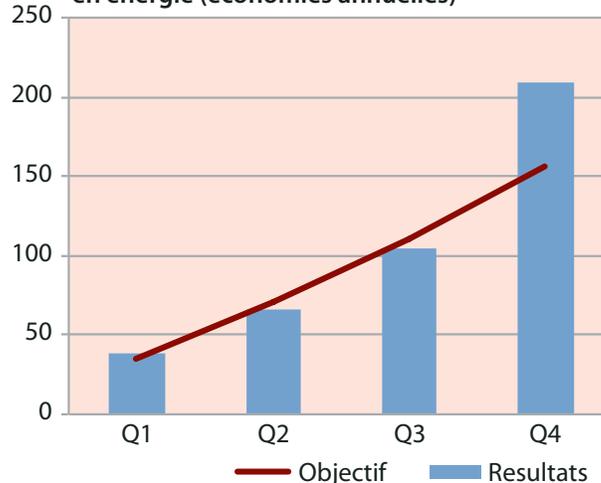
Supérieur à la cible.

Référence : Sans objet

Cible : 156,25 TJ

Réel : 209,2 TJ

Total des économies supplémentaires en énergie (économies annuelles)



Raison d'être de cette mesure

Les participants aux programmes se montrent désireux de réduire leurs coûts en matière d'énergie et les effets de leurs activités sur l'environnement. La quantité d'énergie consommée chaque année par un ménage, une entreprise ou une activité est directement liée aux coûts d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. L'accroissement des économies en énergie se traduit, pour les participants, par une réduction des coûts pour la durée de vie des mesures adoptées aux fins d'amélioration.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Programme résidentiel d'efficacité énergétique – Bâtiments existants (PREE-BE)

Le PREE-BE offre des incitatifs compensant le coût d'une évaluation énergétique (économies sur les évaluations avant et après rénovations totalisant 310 \$) ainsi que des incitatifs pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces derniers sont calculés selon un taux forfaitaire, en fonction du type de rénovations effectuées. Leur montant est déterminé en tenant compte à la fois du coût des rénovations et des économies d'énergie potentielles.

Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu (PEEPFR)

Lancé en novembre 2013, le Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu (PEEPFR) aide les propriétaires à faible revenu du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation et leurs coûts d'énergie au moyen de rénovations éconergétiques ciblées.

Les propriétaires admissibles se voient offrir une série de rénovations importantes, comme l'isolation du sous-sol, du grenier ou des murs et l'amélioration des systèmes de chauffage, de mesures de santé et de sécurité comme l'ajout d'un système de ventilation pour régler les problèmes de qualité de l'air ou d'humidité, et de mesures à faible coût, comme l'installation d'ampoules éconergétiques ou de pommes de douche à faible débit pour aider à réduire la consommation d'énergie associée à l'éclairage et à l'eau chaude. Les résidences peuvent être admissibles à certaines des améliorations possibles ou à l'ensemble de celles-ci.

Programme commercial Rénover, c'est économiser

Le programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux Rénover, c'est économiser offre jusqu'à 3 000 \$ pour effectuer une évaluation visant à déterminer les améliorations énergétiques qui pourraient être apportées à un immeuble commercial et un maximum de 75 000 \$ pour couvrir les coûts du projet d'amélioration du rendement énergétique. Les incitatifs sont établis en fonction des économies d'énergie prévues après rénovations.

Thème stratégique Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Optimiser l'utilisation des fonds publics

Mesure

Dépenses de l'Agence par unité d'énergie (GJ) économisée

Description de la mesure

Le montant dépensé par l'Agence par unité d'économie d'énergie pour la durée de vie.

Rendement général

Supérieur à la cible

Référence : Sans objet

Cible : 6,05 \$/GJ (pour la durée de vie)

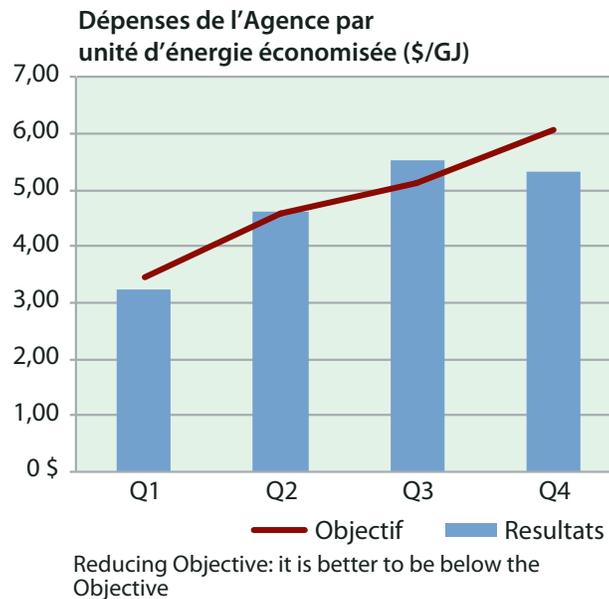
Réel : 5,32 \$/GJ (pour la durée de vie)

Raison d'être de cette mesure

Le montant nécessaire à l'atteinte de chaque unité d'économie d'énergie pour la durée de vie sert de point de référence aux fins d'amélioration et de comparaison. Efficacité NB s'efforce de tirer le maximum d'économies possible de chaque dollar versé par les contribuables. Les programmes et incitatifs peuvent ensuite être ajustés de sorte que chaque dollar investi sous forme d'incitatif génère autant d'économies que possible.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Dans le cadre du processus de gestion continu des programmes d'Efficacité NB, les programmes ont été examinés afin de cerner les possibilités d'amélioration de cette mesure. C'est ainsi qu'en 2013-2014, les incitatifs du Programme résidentiel d'efficacité énergétique ont fait l'objet d'un examen, et que des plans pour un programme révisé ont été mis en place. Les demandes reçues pour le programme destiné aux propriétaires à faible revenu sont aussi évaluées en fonction de la mesure décrite aux présentes.



Survol des opérations du ministère

Être un chef de file de la durabilité économique et environnementale par une utilisation efficace de l'énergie au Nouveau-Brunswick.

Efficacité NB a pour rôle de sensibiliser et d'offrir des incitatifs financiers pour encourager l'adoption de pratiques d'efficacité et de conservation de l'énergie. Ces efforts s'inscrivent dans une approche complète de « transformation du marché » établie par le gouvernement, qui comprend des modifications aux politiques et aux règlements et qui consiste à prêcher par l'exemple.

Efficacité NB offre des conseils judicieux et des solutions pratiques aux Néo-Brunswickois pour les aider à utiliser l'énergie de façon plus efficace, à faire de meilleurs choix énergétiques, à gérer leurs coûts d'énergie et à réduire l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement.

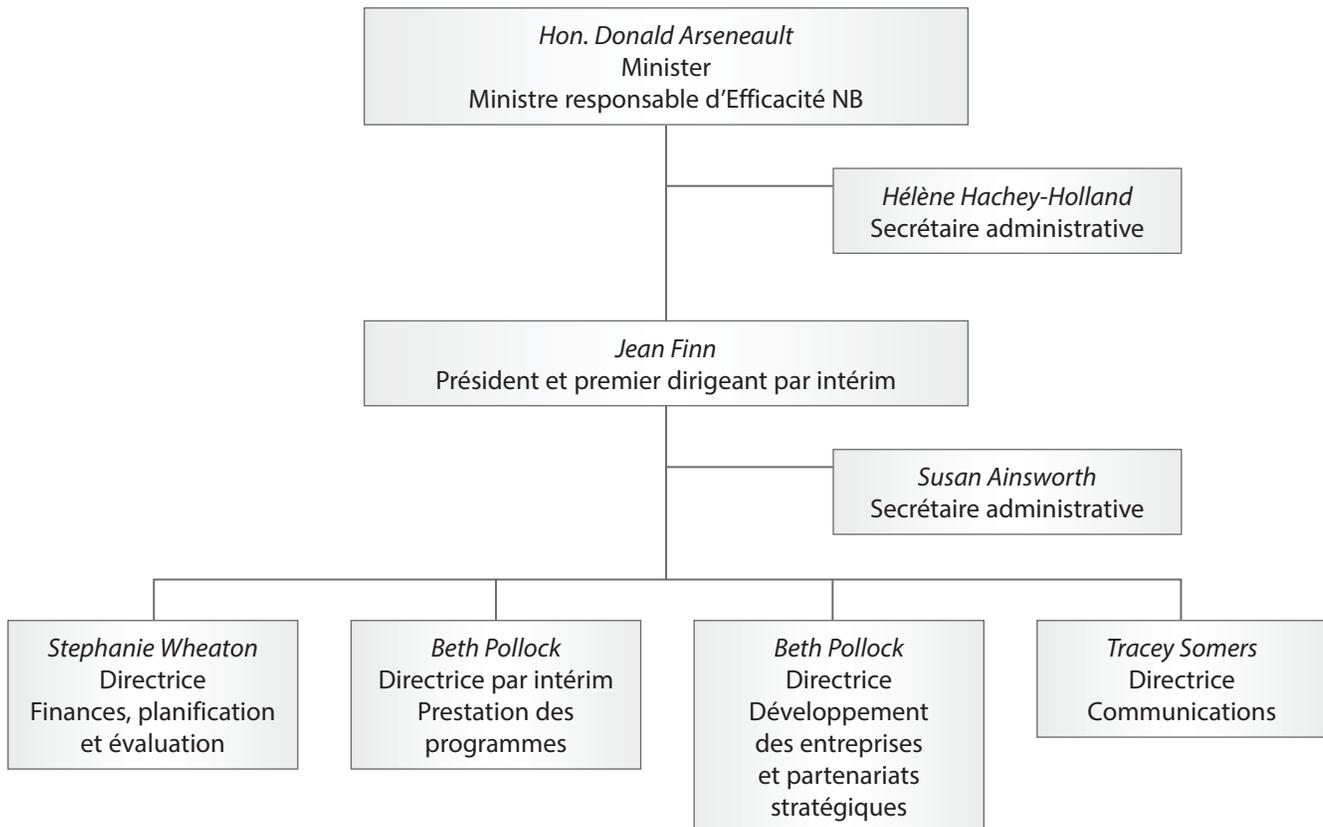
En collaborant avec les gouvernements provincial et fédéral et avec des intervenants privés, Efficacité NB peut édifier une culture de conservation et d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick, qui permet de profiter de tous les avantages sur le plan économique et environnemental.

Pour y arriver, Efficacité NB sera un chef de file reconnu dans l'éducation publique et le transfert de l'information, ainsi que dans la conception et la prestation de programmes et de services efficaces d'efficacité énergétique.

Mandat

- Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel, communautaire et commercial au Nouveau-Brunswick.
- Élaborer et réaliser des programmes et des projets en matière d'efficacité énergétique.
- Promouvoir l'expansion d'un secteur des services dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- Servir comme centre de ressources pour la promotion de l'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.
- Renseigner les gens sur la manière dont les mesures d'efficacité énergétique peuvent contribuer à un approvisionnement en énergie plus fiable au Nouveau-Brunswick.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Finances, planification et évaluation

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

Décrire, en quelques paragraphes concis, la mission de la division, son objectif, la composition de son personnel et d'autres aspects jugés pertinents.

L'équipe des finances, de la planification et de l'évaluation est responsable de la prestation de services à l'Agence dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'amélioration continue, de la gestion de l'information, de la technologie, de la sécurité et de la gestion des installations. Composée de six personnes, elle veille à ce que le budget annuel de l'Agence soit établi en conformité avec les politiques, les priorités et les cibles de dépenses du gouvernement en fournissant des services de comptabilité, en prodiguant des conseils et en préparant des rapports de nature financière ainsi qu'en assumant des fonctions d'analyse et de contrôle. Elle assure une planification stratégique des ressources humaines, de sorte que l'Agence puisse répondre aux besoins actuels et futurs afin d'atteindre ses objectifs y compris le recrutement et le maintien des effectifs, la gestion des talents, la gestion de l'assiduité et du rendement et la coordination de la politique sur les langues officielles. Elle supervise par ailleurs le processus d'excellence du rendement afin de garantir l'adoption par l'Agence d'une approche à long terme axée sur les résultats dans la gestion de ses activités.

Faits saillants

Comité consultatif des intervenants : Efficacité NB a constitué un groupe de représentants de différents secteurs dans la province qui conseillera et guidera son conseil d'administration. Les membres du comité se sont réunis à deux reprises au cours de l'exercice pour apprendre l'histoire de l'Agence et recevoir l'information dont ils auraient besoin pour se préparer aux discussions futures relativement à la structure de financement et aux possibilités de programmes.

Schéma stratégique et tableau de bord équilibré (mise en œuvre initiale – avant l'adoption officielle) : Avant d'adhérer officiellement au processus d'excellence du rendement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'adopter le système de gestion officielle, Efficacité NB a entrepris la mise en œuvre des outils associés à ces systèmes, dont un schéma stratégique annuel et un tableau de bord équilibré, qu'elle a commencé à utiliser. L'exercice financier 2013-2014 représentait, pour l'Agence, la première année d'utilisation complète de ces outils. Le Schéma stratégique a été élaboré et des indicateurs de rendement clés ont été présentés plus haut dans le présent document.

Transfert de connaissances et de responsabilités au sein de l'équipe. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, l'équipe des finances, de la planification et de l'évaluation a revu les charges de travail et responsabilités de bon nombre de ses employés. L'exercice a été, pour ces derniers, une occasion d'accroître leurs connaissances et leurs compétences et d'élargir leurs sphères de responsabilité afin de mieux répondre aux besoins de l'organisation.

Indicateurs clés de rendement

Indiquer ici si la division a mis au point des indicateurs clés de rendement dans le cadre du processus d'excellence du rendement.

Pour l'exercice financier 2013-2014, Efficacité NB s'était engagée à faire en sorte qu'une plus grande part de l'information dont ont besoin les cadres supérieurs pour la prise de décision soit mise à leur disposition sous une forme cohérente, à intervalles réguliers. La première mesure élaborée à cette fin a consisté à s'assurer que les prévisions relatives aux flux de trésorerie de l'Agence pour l'année entière sont présentées à la haute direction tous les mois, de juillet à la fin de mars.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Efficacité NB a instauré le programme de gestion de l'assiduité du GNB, qui comprend la formation et le soutien en matière d'assiduité de tous les gestionnaires et employés de première ligne. Un suivi continu et des rapports ont été fournis aux superviseurs immédiats pour aider à promouvoir l'assiduité chez les employés, et l'Agence a dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé pour l'année entière, soit un total de 4,49 jours de congé de maladie annuels.

Examens du rendement – Au cours de l'exercice 2013-2014, Efficacité NB est parvenue à atteindre le nombre d'examens du rendement des employés qu'elle entendait effectuer pour l'année entière.

Prestation des programmes

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

Efficacité NB s'efforce d'offrir des programmes d'efficacité énergétique à tous les secteurs du marché Néo-Brunswickois. Ces dernières années, l'Agence dispensait des programmes pour :

- les bâtiments résidentiels, qu'il s'agisse de bâtiments existants ou de nouvelles constructions;
- les bâtiments commerciaux, qu'il s'agisse de bâtiments existants ou de nouvelles constructions;
- les installations industrielles des secteurs des grandes industries et des petites et moyennes.

Ces programmes ont pour objectif d'offrir une éducation et des incitatifs financiers pour aider les Néo-Brunswickois à utiliser l'énergie de façon plus efficace, à faire de meilleurs choix énergétiques, à gérer leurs coûts d'énergie et à réduire l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement.

Tous les programmes se fondent sur des évaluations énergétiques professionnelles et sur la modélisation énergétique pour recommander aux Néo-Brunswickois le meilleur plan d'action. Ils mettent l'accent sur le renforcement des capacités et l'éducation et offrent des incitatifs financiers qualifiés.

En avril 2013, en raison des compressions budgétaires annoncées en mars, Efficacité NB a suspendu les programmes suivants :

- Programme résidentiel d'efficacité énergétique – nouvelle construction
- Programme commercial Rénover, c'est économiser – nouvelle construction
- Programme des grandes industries
- Programme des petites et moyennes industries

Les programmes encore offerts pour l'exercice financier 2013-2014 comprennent :

Programmes résidentiels d'efficacité énergétique

Le programme résidentiel pour les bâtiments existants a été lancé en 2006 et fait l'objet d'importantes modifications en avril 2011. Le programme révisé a été renommé Programme résidentiel d'efficacité énergétique – Bâtiments existants (PREE-BE).

Le PREE-BE offre des incitatifs compensant le coût de l'évaluation énergétique (économies de 310 \$ sur les évaluations avant et après rénovations) ainsi que des incitatifs pour certaines améliorations de l'efficacité énergétique. Ces derniers sont calculés selon un taux forfaitaire, en fonction du type de rénovations effectué. Le montant des incitatifs est déterminé en tenant compte à la fois du coût des rénovations et des économies d'énergie potentielles.

Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu (PEEPFR)

Lancé en novembre 2013, le Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu (PEEPFR) aide les propriétaires à faible revenu du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation et leurs coûts d'énergie grâce à des améliorations ciblées de l'efficacité énergétique.

Les propriétaires admissibles se voient offrir une série de rénovations importantes, comme l'isolation du sous-sol, du grenier ou des murs et l'amélioration des systèmes de chauffage, de mesures de santé et de sécurité comme l'ajout d'un système de ventilation pour régler les problèmes de qualité de l'air ou d'humidité, et de mesures à faible coût, comme l'installation d'ampoules éconergétiques ou de pommes de douche à faible débit pour aider à réduire la consommation d'énergie associée à l'éclairage et à l'eau chaude. Les résidences peuvent être admissibles à certaines des améliorations possibles ou à l'ensemble de celles-ci.

Programme commercial Rénover, c'est économiser

Le programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux Rénover, c'est économiser offre jusqu'à 3 000 \$ pour effectuer une évaluation visant à déterminer les améliorations énergétiques qui pourraient être apportées à un immeuble commercial et un maximum de 75 000 \$ pour couvrir les coûts du projet d'amélioration du rendement énergétique.

Les trois programmes susmentionnés sont dispensés à Efficacité NB par un personnel à temps plein composé d'administrateurs, de spécialistes du marketing et d'ingénieurs. En raison des compressions, le nombre de postes à temps plein dont les titulaires travaillaient directement sur ces programmes a toutefois diminué, passant de 14 à 7.

Faits saillants

- Les programmes suivants ont été suspendus en raison des compressions budgétaires :
 - Programme résidentiel d'efficacité énergétique – nouvelle construction
 - Programme commercial Rénover, c'est économiser – nouvelle construction
 - Programme des grandes industries
 - Programme des petites et moyennes industries
- Les équipes ont été restructurées en une seule équipe de prestation des programmes, ne relevant plus désormais que d'un seul directeur.

Programmes résidentiels d'efficacité énergétique

Propriétaires ayant fait effectuer une évaluation avant rénovations	4 850
Propriétaires ayant fait effectuer une évaluation après rénovations	2 718
Nombre total de demandes d'incitatifs	3 035
Incitatif moyen par foyer (comprend les immeubles résidentiels à logements multiples)	2 044 \$
Économies annuelles moyennes estimées par foyer	1 400 \$
Réduction des GES par ménage	7 tonnes

- Le volet « nouvelle construction » du programme (PREE-NC) a été suspendu en avril en raison des compressions budgétaires.
- Entre 2008 et 2013, 3 795 subventions ont été accordées à de nouveaux propriétaires dans le cadre de ce programme, pour un total de 8 224 580 \$.
- L'activité du programme pour l'exercice 2013-2014 s'est limitée au versement d'incitatifs à 800 participants qualifiés qui étaient déjà actifs au sein de programme au moment où ce dernier a été suspendu.
- Le personnel technique continue de conseiller ceux qui désirent bâtir des résidences éconergétiques.

Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu (PEEPFR)

- Sélection d'un partenaire de programme pour effectuer les évaluations et rénovations clés en main
- Promotion auprès des propriétaires des régions
- Rénovations dans 85 foyers

2013/2014	Cible	Résultat réel
Rénovations éconergétiques résidentielles effectuées	100	85
Dépenses par résidence	6 073 \$	6 323 \$
Économies d'énergie annuelles moyennes par ménage (GJ)	50	48,6
Économies annuelles moyennes par ménage sur les coûts d'énergie	1 400 \$	1 360 \$
Réduction annuelle des gaz à effet de serre par ménage (tonnes)	6,5	6,3

Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux – Rénoover, c'est économiser

- Au 31 mars 2013, 795 immeubles commerciaux avaient été acceptés dans le programme Rénoover, c'est économiser.

Nouveaux immeubles acceptés dans le programme en 2013-2014	49
Coût des incitatifs à l'évaluation énergétique des nouveaux inscrits	93 754 \$
Nombre total de demandes d'incitatifs	68
Total des incitatifs versés pour les mesures d'efficacité	1 209 439 \$

Renforcement des capacités

Les initiatives de renforcement des capacités se sont étendues à tous les secteurs et à toutes les disciplines (vérificateurs de la consommation d'énergie, architectes, ingénieurs, entrepreneurs et propriétaires d'immeubles). Il y a eu, notamment, des ateliers, des séminaires, des groupes de travail conjoints et du travail en comité. Ces efforts permettent de développer continuellement les connaissances et les compétences dans le domaine de l'efficacité énergétique, ce qui facilite la transformation de la main-d'œuvre et permet de relever continuellement la barre par rapport aux normes d'efficacité dans la région.

Indicateurs clés de rendement

Résultats des programmes d'efficacité énergétique à ce jour

Programme	Économies d'énergie totales (GJ)	Économies annuelles totales sur les coûts d'énergie (\$)	Réduction totale des GES (tonnes)	Contribution totale à la relance économique (\$)
Programme résidentiel d'efficacité énergétique – Bâtiments existants et immeubles résidentiels à logements multiples	994,2 k	26,5 M	130,8 k	254,4 M
Programme résidentiel d'efficacité énergétique - Nouvelles constructions (suspendu)	120,4 k	3,2 M	25,4 k	27,2 M
Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu	4,1 k	0,1 M	0,5 k	0,5 M
Programme commercial Rénoover, c'est économiser	249,1 k	5,4 M	35,4 k	40 M
Programme commercial Partez du bon pied	65,4 k	1,4 M	8,4 k	2,7 M
Programme industriel (suspendu)	2 938,6 k	28,4 M	201,1 k	118,6 M
Total	4 371,9 k	65,1 M	401,7 k	443,5 M

Développement des entreprises

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

En 2011, le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a publié le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick, qui expose une vision sur dix ans pour la province. Conformément à une directive figurant dans ce plan, Efficacité NB, Énergie NB et les services d'électricité municipaux de la province élaborent actuellement un plan d'efficacité énergétique sur trois ans qui renfermera des recommandations d'initiatives destinées à générer d'importantes économies d'énergie, dont un programme d'installation directe résidentiel et un programme de remise sur le prix au détail ciblant le marché de masse.

En juillet 2013, Efficacité NB a signé un contrat avec Énergie NB pour la conception et la prestation des deux programmes susmentionnés. La valeur du contrat s'élevait à 1,4 million de dollars, somme qui couvrirait les incitatifs, les dépenses et la main-d'œuvre pour la conception des programmes, le marketing, ainsi que la prestation et l'administration des programmes pour l'exercice financier 2013-2014. Relevant de la directrice de Développement des entreprises et partenariats stratégiques, les programmes en question ont été mis sur pied et dispensés par le personnel existant d'Efficacité NB, avec l'aide d'un sous-traitant entièrement affecté à la mise en œuvre du programme ciblant le marché de masse.

Faits saillants

Programme d'installation directe résidentiel :

- Lancé le 30 septembre 2013 et maintenu jusqu'au 31 mars 2014
- Entièrement financé par Énergie NB à titre de complément au Programme résidentiel d'efficacité énergétique pour bâtiments existants (PREE-BE) d'Efficacité NB.
- Prestation assurée par les fournisseurs de services résidentiels existants
- Les clients admissibles qui faisaient effectuer une évaluation avant ou après rénovations entre le 30 septembre 2013 et le 31 mars 2014 ont bénéficié de l'installation gratuite, au moment de l'évaluation, de divers produits permettant de réduire la consommation d'énergie.

Résultats

- 2074 foyers ont pris part au programme
- Chaque foyer a reçu une moyenne de 8 produits, pour une réduction moyenne de plus de 650 kWh par année.

Programme de remise sur le prix au détail pour le marché de masse

- Prestation, en novembre 2013, d'un programme de remise sur les gros électroménagers consistant en une remise postale de 75 \$ à l'achat d'un réfrigérateur ou d'une machine à laver ayant reçu la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques 2013 ou répondant aux exigences de niveau 3 du CEE (Consortium for Energy Efficiency).
- Conception et lancement d'un programme de remise instantanée sur des produits à faible coût qui a remporté un grand succès, débutant en février 2014 pour prendre fin en mars de la même année, et dans le cadre duquel les détaillants participants ont offert des remises instantanées sur les thermostats électroniques, les ampoules fluocompactes (AFC) et AFC spéciales, les DEL et les pommes de douche à faible débit.
- Le programme était baptisé « DOUBLE ÉCONOMIE ».
- Les deux campagnes ont été largement publicisées dans les médias en ligne, par des campagnes et de la publicité sur Facebook, dans les journaux, à la radio et lors d'activités en magasins.
- 163 détaillants participants
- 142 764 produits vendus

Indicateurs clés de rendement

Programme d'installation directe résidentiel

Cible	Résultats
Économies nettes de 1,14 GWh	Économies nettes de 1,08 GWh

Programme de remise sur le prix au détail pour le marché de masse

Cible	Résultats
Économies nettes de 3,37 GWh	Économies nettes de 5,47 GWh

Communications et éducation du public

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

L'équipe des communications et de l'éducation du public a pour objectif d'accroître la sensibilisation à l'égard d'Efficacité NB et de ses programmes et services, de les faire connaître et d'éduquer le public quant aux manières de réduire sa consommation d'énergie. Cette équipe, qui relève du directeur des communications, se compose de quatre employés à temps plein. Un coordonnateur du marketing élabore et met en œuvre des initiatives de marketing pour appuyer la prestation des programmes et services, veille au maintien des partenariats intermédiaires, gère le programme DOUBLE ÉCONOMIE pour le compte d'Énergie NB et promeut la marque Efficacité NB; un agent responsable du site Web et des communications assure quant à lui la gestion au quotidien du site Web et des activités sur les médias sociaux et collabore, suivant les besoins, aux communications et aux activités d'éducation du public. Deux agents de l'information au public répondent aux demandes de renseignements par téléphone, par courriel et en personne et gèrent les activités d'information du public, y compris l'implication de l'Agence auprès des collectivités, sa présence dans les salons de l'habitation et sa participation à d'autres activités communautaires.

Faits saillants

Programme Double économie ciblant le marché de masse

L'équipe des communications et de l'éducation du public a contribué à l'élaboration du programme Double économie ciblant le marché de masse, dispensé par Efficacité NB pour le compte d'Énergie NB dans plus de 163 points de vente au détail à l'échelle de la province.

L'équipe a géré les relations avec les détaillants, dispensé de la formation, élaboré des documents et des campagnes de marketing, créé le site Web pour DOUBLE ÉCONOMIE et organisé un concours sur Facebook pour promouvoir le programme.

Ce dernier a aidé à renforcer les partenariats d'Efficacité NB avec ses partenaires intermédiaires et aurait généré, selon les estimations, 1,83 million de dollars concernant la relance économique.

Prix du premier ministre pour l'efficacité énergétique

Le 9 mai 2013, le premier ministre, David Alward, et l'ancien ministre responsable d'Efficacité NB, Bruce Fitch, ont décerné les cinquièmes Prix du premier ministre pour l'efficacité énergétique. La remise des prix, qui se déroulait à Fredericton, a bénéficié d'un bon appui de la part des commanditaires et intervenants. Environ 120 personnes y ont assisté.

Des prix pour des projets d'efficacité énergétique exceptionnels ont été remis aux candidats les plus performants de divers programmes d'Efficacité NB :

- Amélioration commerciale – Heritage Resources Inc, Moncton;
- Immeuble commercial neuf – One Peel Plaza, Saint John;
- Amélioration résidentielle – Harold Michaud, Saint-Paul;
- Maison neuve – Richard Kowalski, Mazerolle Settlement;
- Amélioration d'un immeuble résidentiel à logements multiples – J&D Apartment Rentals, St. Stephen;
- Amélioration d'un immeuble résidentiel à logements multiples – Michael MacLeod, Riverview;
- Immeuble résidentiel à logements multiples neuf – Wilshire Development, Moncton.

À la suite d'un appel de candidatures, les lauréats des prix de champion de l'efficacité énergétique ont été choisis dans six catégories :

- Particulier – Samir Yamine, Saint John;
- Secteur des petites et moyennes industries – True North Salmon Ltd. Co., Blacks Harbour;

- Secteur industriel – Rajeev Goel et Suresh Pai, AV Group, Nackawic et Atholville;
- Secteur résidentiel – Kent Homes, Bouctouche;
- Secteur commercial – NATECH Environmental Services Inc, Hanwell.

Le Prix communautaire pour réalisations exceptionnelles en efficacité énergétique a par ailleurs été décerné à l'Association du bassin versant de la baie de Shediac.

L'appel de candidatures pour les Prix du premier ministre 2014 vient de prendre fin et la planification du sixième gala, qui aura lieu le 22 mai 2014 à Fredericton, est en cours. Les prix ont encore une fois été entièrement commandités par diverses organisations néo-brunswickoises.

Communications et médias sociaux

Une importance particulière a été accordée, tout au long de l'exercice, à la communication par l'intermédiaire des médias sociaux, tout spécialement Facebook.

Grâce à l'activité et à l'engagement sur la page Facebook d'Efficacité NB, le nombre de « J'aime » est passé de 3 228 à 5 966.

En plus des publications quotidiennes et des réponses aux questions et demandes de renseignements, trois campagnes axées sur le recrutement et la mobilisation ont été menées au cours de l'année.

Plus de 26 000 utilisateurs uniques ont interagi avec la page (cliqué dessus, commenté une publication ou posé une question) et 4 952 personnes ont raconté une expérience personnelle.

Au total, 1 472 063 utilisateurs de Facebook ont vu le contenu associé à Efficacité NB cette année.

L'Agence a en outre fait l'objet d'une couverture positive dans les journaux, à la radio et dans les médias en ligne pour ses programmes et services et les résultats qu'elle avait obtenus.

Site Web

Au cours du dernier exercice financier, le site a reçu près de 77 500 visites; 69 % des visiteurs y accédaient pour la première fois.

Sensibilisation et éducation du public

Un bulletin résidentiel trimestriel contenant astuces, conseils et autres précieux renseignements à l'intention des propriétaires et du grand public, le bulletin Maison e2, a été lancé en vue de promouvoir les pratiques et comportements éconergétiques. À la fin de l'exercice financier, 747 Néo-Brunswickois y étaient abonnés.

Un bulletin communautaire est envoyé trois fois l'an à 220 intervenants des collectivités. Ces dernières reçoivent également, tous les mois, des conseils à publier sur leurs sites Web et dans leur propre bulletin.

Les agents de l'information au public ont répondu cette année à 7 171 demandes de renseignements de la part du public, par téléphone, courriel et messages Facebook.

Efficacité NB a participé à trois salons de l'habitation et donné quatre présentations à des groupes communautaires.

Indicateurs clés de rendement

Cible	Résultats
Pourcentage des demandes de renseignements trouvant réponse dans les délais impartis, tous canaux confondus – 95 %.	97,7 %

Information financière

Les états financiers vérifiés d'Efficacité NB pour l'exercice financier 2013-2014 ne sont pas encore disponibles. Ils seront fournis plus tard en 2014-2015, lorsque l'Agence elle-même y aura accès. Voici, pour l'heure, un sommaire financier des recettes et dépenses :

(Budget principal)	Budget	Résultats réels
Recettes	522 000 \$	2 345 360 \$
Dépenses (Personnel administratif et programmes d'efficacité énergétique)	11 649 000 \$	14 249 584 \$

Remarques

Les recettes d'Efficacité NB ont été plus élevées que prévu, et ce, grâce à un partenariat avec Énergie NB pour la prestation de deux programmes d'efficacité énergétique.

Les dépenses engagées ont également été plus élevées que prévu et, bien qu'elles aient été partiellement compensées par ces recettes supplémentaires, Efficacité NB s'est trouvée contrainte de puiser à même son compte d'excédents. Le dépassement était imputable à une augmentation inattendue de la participation aux programmes, ainsi qu'à des engagements imprévus découlant de l'annulation de notre programme résidentiel pour les nouvelles constructions et des programmes pour l'industrie tôt au cours de l'exercice.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la Loi sur la Fonction publique, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-après un résumé des activités de dotation d'Effacité NB pour 2013-2014.

Le ministère a annoncé 1 concours, soit 1 concours public et 1 concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la Loi sur la Fonction publique, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Lien vers le projet de loi

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Efficacité NB a élaboré un plan d'action sur les langues officielles comprenant des mesures stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activités indiqués dans le Plan du gouvernement sur les langues officielles. À l'heure actuelle, l'Agence continue de remplir ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles et aucune plainte n'a été déposée contre Efficacité NB aux termes de la Loi au cours de l'exercice financier 2013-2014. Elle continue également de cibler, dans le cadre des activités d'amélioration, le domaine de la langue de travail.

Axe 1

Efficacité NB reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement à la population des services de qualité dans la langue officielle choisie par celle-ci. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, l'Agence s'est concentrée sur les activités suivantes :

- Une composante « langues officielles » a été intégrée à ses initiatives, y compris à la planification opérationnelle et à l'excellence du rendement.
- Les obligations découlant de la politique linguistique ont été abordées lors de l'orientation de tous les nouveaux employés et l'offre active de services a été réitérée lors des discussions entourant l'examen du rendement avec l'ensemble du personnel.
- Le module de formation sur la langue de service du Centre du savoir iLearn du GNB a été rendu obligatoire pour tous les employés.
- L'offre active de services dans les deux langues officielles lors des salutations au téléphone et en personne a été élargie.
- Tous les panneaux, messages vocaux et messages électroniques signalant l'absence du bureau ont été traduits dans les deux langues.
- Les communications/l'information écrites en provenance de l'Agence, y compris les bulletins, pages sur les médias sociaux et documents servant au marketing, ont été transmises dans les deux langues officielles.
- Les clients qui avaient écrit à l'Agence ont reçu une réponse dans la langue qu'ils avaient employée pour s'adresser à elle.
- Lorsqu'un poste s'est libéré, les profils linguistiques ont été examinés pour vérifier que l'Agence était en mesure d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- Les contrats avec des fournisseurs de services tiers comprenaient une clause exigeant que le public soit servi dans la langue officielle de son choix. L'Agence s'est aussi livrée à un examen d'assurance de la qualité afin de s'assurer que les fournisseurs respectaient leurs obligations contractuelles relativement à l'offre d'activités et à la prestation de services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix.

Axe 2

Efficacité NB reconnaît ses obligations et s'engage à créer un environnement et un climat incitant les employés à utiliser la langue officielle de leur choix en milieu de travail. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, l'Agence s'est concentrée sur les activités suivantes :

- Les droits associés à la langue de travail et les obligations de l'employeur ont été abordés lors de l'orientation de tous les nouveaux employés.
- Le module de formation sur la langue de travail du Centre du savoir iLearn du GNB a été rendu obligatoire pour tous les employés.
- Tous les employés se sont vus offrir la possibilité de communiquer et de voir leur rendement évalué dans la langue de leur choix.
- Tous les employés ont été encouragés à utiliser la langue officielle de leur choix et à s'exercer à communiquer dans leur deuxième langue avec leurs collègues, y compris lors des réunions d'équipe. Les Cafés Conversations ont aussi été instaurés en milieu de travail afin d'inciter les employés à se réunir dans un environnement informel pour s'exercer à parler français et contribuer au perfectionnement linguistique de leurs collègues.

Axe 3

Efficacité NB continue d'examiner les effets potentiels sur les collectivités anglophone et francophone de tous les programmes qu'elle met sur pied et dispense. Malgré son petit budget, par exemple, le programme pour propriétaires à faible revenu est dispensé de façon équitable d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick, selon une liste d'attente accordant un degré de priorité égal aux quatre zones de la province.

Axe 4

Pour s'assurer que ses employés avaient une bonne connaissance et compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles, l'Agence s'est concentrée sur les activités suivantes :

- Une copie de la *Loi sur les langues officielles* et des règlements et politiques y afférents a été remise aux nouveaux employés lors de leur orientation, le tout suivi d'une discussion relativement aux obligations de la province.
- Tous les nouveaux employés ont également reçu, lors de l'orientation, un lien vers la boîte à outils en matière de langues officielles, et un rappel contenant ce même lien a été envoyé à l'ensemble des employés.
- Un examen des politiques sur les langues officielles a été mené lors des examens annuels du rendement.
- Les modules de formation sur les langues officielles du Centre du savoir iLearn du GNB ont été rendus obligatoires.

Conclusion

Durant l'exercice 2013-2014, Efficacité NB a connu des difficultés financières qui ont limité les occasions d'apprentissage formel et de perfectionnement pour ses employés. Au cours de cette période, l'Agence est demeurée déterminée à accroître la capacité linguistique et neuf employés ont participé à une formation en langue française dispensée par le fournisseur du GNB, Athene. L'Agence a aussi instauré les Cafés Conversations, en vue de donner aux employés des occasions informelles de s'exercer à parler français. Ce genre d'occasions exerce une incidence positive sur la manière dont nos employés travaillent ensemble tout en améliorant la capacité de l'Agence à offrir au public des services de qualité dans les deux langues officielles.

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
2009-2010 Respect de la Loi	3	3
2009-2010 Documents comptables	3	2
2009-2010 Manque de documentation dans les dossiers	1	1
2009-2010 Efficience de l'audit	2	2

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
2010-2011 Différences entre les états financiers et le système provincial Oracle	3	0
2010-2011 Estimation de la provision pour prêts douteux	1	1

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
2011-2012 Rapprochement des états financiers et du système provincial Oracle	1	1
2011-2012 Manque de séparation des tâches – Écritures de journal, présentation de l'information financière, calculs clés	1	0
2011-2012 Prêts en cours – Provision et radiations	2	1
2011-2012 Rapprochements et dépôts bancaires	2	2
2011-2012 Grand livre des comptes clients non mis à jour pour les chèques sans provision	1	1

**Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du
Nouveau-Brunswick**

États financiers

31 mars 2014

**Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du
Nouveau-Brunswick**

Table des matières
Le 31 mars 2014

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12



Rapport des auditeurs indépendants

A: La présidente de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'un résumé des principes comptables importants et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction au regard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que l'audit soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

L'audit comprend la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir les éléments probants à l'appui des montants et des autres renseignements présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de audit pertinentes, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et pertinents pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Information additionnel

Les données de l'exercice précédent ont été vérifiées par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick et ont été redressés aux fins de comparaison.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
le 7 août 2015


Comptables professionnelles agréées

**Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du
Nouveau-Brunswick**
État de la situation financière
Au 31 mars 2014

	2014	2013
ACTIF FINANCIER		
Trésorerie et équivalants de trésorerie	438 \$	160,926 \$
Comptes débiteurs (note 3)	1,284,169	248,674
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	5,868,104	7,217,669
Prêts en cours en matière d'efficacité énergétique (net) (note 5)	<u>5,786,980</u>	<u>9,487,390</u>
	<u>12,939,691</u>	<u>17,114,659</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges courues	3,135,147	2,510,010
Vacances et salaires courus	4,803	23,034
Montants du Nouveau-Brunswick à la province -- prêts d'efficacité énergétique (note 6)	<u>7,246,795</u>	<u>11,673,798</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>10,386,745</u>	<u>14,206,842</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	<u>100</u>	<u>650</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent accumulé	<u>2,553,046</u>	<u>2,908,467</u>
	<u>12,939,691 \$</u>	<u>17,114,659 \$</u>

Approuvé par

Présidente et première dirigeante



**Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du
Nouveau-Brunswick**
État de l'évolution de l'excédent accumulé
L'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Excédent accumulé au début de l'exercice	2,908,467 \$	7,567,186 \$
Excédent des charges sur les recettes	<u>(355,421)</u>	<u>(4,658,719)</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>2,553,046 \$</u>	<u>2,908,467 \$</u>

**Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du
Nouveau-Brunswick**

État des résultats
L'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
Recettes			
Subventions Province du Nouveau Brunswick	11,650,060 \$	11,650,060 \$	11,819,000 \$
Autres recettes	35,000	1,868,700	107,712
Intérêts sur prêts consentis à des conditions avantageuses	<u>487,000</u>	<u>476,660</u>	<u>525,823</u>
	<u>12,172,060</u>	<u>13,995,420</u>	<u>12,452,535</u>
Charges			
Contributions et subventions	9,279,000	11,783,766	14,129,873
Avantages sociaux des employés	1,681,910	1,564,933	2,045,713
Autres services	656,950	980,566	816,841
Biens et matériels	11,000	12,096	78,006
Fournitures et approvisionnements	21,200	9,480	40,262
Créances irrécouvrables et autres frais	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>559</u>
	<u>11,650,060</u>	<u>14,350,841</u>	<u>17,111,254</u>
Excédent des charges sur les recettes	<u><u>522,000 \$</u></u>	<u><u>(355,421) \$</u></u>	<u><u>(4,658,719) \$</u></u>

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
L'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les recettes	(355,421) \$	(4,658,719) \$
Remboursement de prêts	4,177,070	4,702,840
Ajustement pour		
Créances douteuses	-	472
Intérêts créditeurs sur prêts assortis de conditions avantageuses	(476,660)	(525,355)
Intérêts débiteurs sur prêts assortis de conditions avantageuses	-	(1,634)
	3,344,989	(482,396)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Augmentation des comptes débiteurs	(1,035,495)	(150,317)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	625,137	(605,371)
Augmentation/(diminution) des congés annuels et salaires à payer	(18,231)	(484)
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance	550	(550)
Diminution des montants dus à la province du Nouveau-Brunswick	(4,427,003)	(4,452,907)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1,510,053)	(5,692,025)
Flux net de trésorerie et équivalents de trésorerie (début de l'exercice)	7,378,595	13,070,620
Flux net de trésorerie et équivalents de trésorerie (fin de l'exercice)	5,868,542 \$	7,378,595 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	438 \$	160,926 \$
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick (Note 2h)	5,868,104	7,217,669
	5,868,542 \$	7,378,595 \$

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

1. But de l'organisme

L'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick (ci-après "l'Agence") agit comme principal organisme de promotion de l'efficacité et de la conservation énergétiques dans la province. Elle est principalement financée par le gouvernement du Nouveau Brunswick.

La Loi sur l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick a été promulguée et est entrée en vigueur le 22 décembre 2005.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes:

(a) Constatation des recettes

Les recettes ont trait aux montants prévus dans le Budget principal de l'Agence pour l'exercice financier 2013-2014, de même qu'aux recettes et les recouvrements des programmes. Les recettes sont inscrites selon la méthode de comptabilité d'exercice lorsqu'elles sont gagnées, et les comptes débiteurs jugés irrécouvrables sont enregistrés comme des créances douteuses. Les intérêts non perçus sur les prêts assortis de conditions avantageuses par l'Agence sont amortis dans les recettes au cours de la durée des prêts.

(b) Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants, mais à offrir les services, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers comprennent les charges payées d'avance.

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2014

2. Conventions comptables importantes, suite

(c) Charges de retraite et allocations de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent au régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le régime de retraite est un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent la province et ses employés. Toutes les charges relatives aux allocations de retraite, le cas échéant, sont comptabilisées par la province. Ces charges, de même que les soldes d'actif et de passif qui y sont associés, ne figurent pas dans ces états financiers. Selon les conditions opérationnelles convenues de l'Agence, les soldes des régimes d'avantages sociaux demeurent des obligations ou des actifs de la province et ne sont pas assumés par l'Agence.

(d) Immobilisations

L'Agence a comme politique de comptabiliser tous les achats d'immobilisations corporelles dans les charges de l'exercice durant lequel la dépense est effectuée parce que la valeur de telles immobilisations est négligeable.

(e) Incertitude d'évaluation

Lors de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des recettes et des charges déclarées au cours de la période visée.

Les principaux secteurs pour lesquels il est nécessaire d'établir des estimations sont l'évaluation des prêts en cours et des avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent des meilleures estimations de la direction au fur et à mesure que d'autres renseignements sont disponibles.

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du

Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

2. Conventions comptables importantes, suite

(f) Prêts assortis de conditions avantageuses

Les prêts considérés comme assortis de conditions avantageuses en raison de leur taux de rendement inférieur au taux d'emprunt de la province sont initialement inscrits comme des actifs, selon la valeur actuelle nette des flux de trésorerie prévus. La valeur actuelle nette, calculée chaque année, se fonde sur le taux d'emprunt moyen de la province du Nouveau-Brunswick pour l'année en cours.

Les intérêts non perçus sur les prêts consentis par l'Agence à des conditions avantageuses sont constatés comme une charge hors trésorerie de l'exercice durant lequel les prêts ont été consentis.

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les prêts en cours, les montants dus à la province du Nouveau-Brunswick – prêts d'efficacité énergétique, les comptes créditeurs et les charges à payer.

Les instruments financiers sont comptabilisés quand l'Agence devient partie aux droits contractuels et aux obligations de l'instrument financier.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expirés ou ont été transférés la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, ou lorsque l'Agence s'est déchargée de l'obligation contractuelle ou que celle-ci a été annulée ou a expiré.



Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du

Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

2. Conventions comptables importantes, suite

(g) Instruments financiers, suite

i) Espèces et quasi-espèces

La trésorerie se compose de l'encaisse et les montants détenus par les institutions financières. L'Agence utilise le compte bancaire de la province et les montants indiqués dans les états financiers comme montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick représentent les montants dus par la province et sont enregistrés comme quasi-espèces.

ii) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La juste valeur est présumée représenter la valeur comptable, qui est le coût historique.

iii) Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Les montants indiqués dans les états financiers comme montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick représentent l'excédent accumulé de surplus reportés de la province.. Il es présumé que la juste valeur représente la valeur comptable, ce qui est le cout historique.

iv) Prêts en cours

Les prêts en cours sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont consignés à leur valeur nominale moins les montants remboursés, les intérêts débiteurs sur prêts assortis de conditions avantageuses, les intérêts créditeurs sur prêts assortis de conditions avantageuses et une provision pour créances douteuses fondée sur les meilleures estimations de la direction.

v) Comptes créditeurs et charges à payer et montants dus à la province du Nouveau-Brunswick

Les comptes créditeurs et les charges à payer de même que les montants dus à la province du Nouveau-Brunswick sont classés comme des passifs financiers. La juste valeur est présumée représenter la valeur comptable, qui est le coût historique moins les paiements.

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2014

2. Conventions comptables importantes, suite

(h) Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont des transferts de fonds, telles les contributions ou les subventions à un organisme pour lequel l'Agence ne reçoit directement aucun produit ni service en contrepartie. Les contributions et les subventions ont trait aux subventions versées pour les programmes de tous les secteurs, aux commandites ainsi qu'aux montants associés aux évaluations énergétiques résidentielles et au remboursement de bons qui sont versés directement aux fournisseurs de services au nom des propriétaires du Nouveau-Brunswick.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers à titre de charges durant l'exercice où les événements sous-jacents au transfert se sont produits, pourvu que le transfert ait été autorisé et les critères d'admissibilité respectés.

La juste valeur est présumée représenter la valeur comptable, qui est le coût historique.

(i) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges constatées au cours de la période visée. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. Comptes débiteurs

	2014	2013
Avance de fonds de SNB	347,465 \$	226,044 \$
Comptes débiteurs	166,028	22,630
Programmes d'efficacité énergétique	770,676	-
	<u>1,284,169 \$</u>	<u>248,674 \$</u>

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2014

4. Opérations entre entités apparentées

	2014	2013
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	5,868,104 \$	7,217,669 \$

L'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en vertu de leur propriété commune. Par conséquent, l'Agence dépend financièrement de la province pour l'octroi de fonds. Durant l'exercice financier, l'Agence a reçu des fonds de 11 650 060 \$ de la province.

L'Agence a pu bénéficier gratuitement de contributions sous forme de services offerts par le ministère des Finances et l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, notamment des services de technologie de l'information, de ressources humaines, de gestion financière et de comptes créditeurs. De plus, l'Agence utilise des locaux dont le loyer est payé par la province. Ces bénéfices ne sont pas reflétés dans les états financiers.

Le gouvernement provincial fournit à l'Agence des services de traduction et d'impression dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans ces états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Par ailleurs, l'Agence a conclu un contrat avec Service Nouveau-Brunswick afin que l'organisme agisse comme agent de prestation de services pour l'émission de certains chèques de subvention et de prêt de l'Agence, selon une structure de coûts convenue par les deux parties.

5. Prêts en cours en matière d'efficacité énergétique (net)

	2014	2013
Solde d'ouverture	9,487,390 \$	13,663,713 \$
Partie sans intérêt des prêts assortis de conditions avantageuses	-	1,634
Amortissement de la partie sans intérêt dans les recettes	476,660	525,355
Remboursements	(4,177,070)	(4,452,907)
Créances douteuses	-	(250,405)
Solde de clôture	5,786,980 \$	9,487,390 \$

La province a autorisé l'Agence à consentir des prêts sans intérêt aux clients du Programme d'amélioration énergétique des habitations existantes jusqu'à un maximum de 10 000 \$, remboursables sur une période maximale de six ans.

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2014

6. Montants dus à la province du Nouveau-Brunswick – Prêts en matière d'efficacité énergétique

	2014	2013
Province du Nouveau-Brunswick	<u>7,246,795 \$</u>	<u>11,673,798 \$</u>

L'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick a accordé jusqu'au 31 mars 2012 des prêts au nom de la province du Nouveau-Brunswick. L'Agence rembourse cette dernière sur remboursement par les clients. Le solde des emprunts est calculé à sa valeur nominale, moins les montants remboursés chaque année.

7. Engagements

En date du 31 mars 2014, le total des engagements financiers relatifs aux programmes et aux ententes passées avec les fournisseurs de services de l'Agence pour les exercices futurs s'élevait à 939 122 \$. Ces engagements sont assujettis à l'affectation de fonds suffisants par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'Agence.

8. Gestion du risque

Voici une analyse des risques importants découlant des instruments financiers de l'Agence :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Agence gère son exposition à ce genre de risque en surveillant les paiements des débiteurs. Au 31 mars 2014, l'exposition maximale de l'Agence à un risque de crédit correspondait au solde des prêts en cours en matière d'efficacité énergétique de 5 786 980 \$ et au solde des comptes débiteurs de 2 374.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas réussir à remplir une obligation à temps ou à un prix raisonnable. À mesure que les débiteurs remboursent leurs prêts, l'Agence rembourse les montants dus à la province. Par conséquent, si un débiteur ne respecte pas ses engagements, l'Agence pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette à la province.

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

8. Gestion du risqué, suite

(c) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt vient de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient un effet sur les futurs flux de trésorerie ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le taux d'intérêt de l'Agence exigé sur les prêts en cours est exempt d'intérêt. Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché au cours de la période seraient sans effet sur les flux de trésorerie de l'Agence.

9. Événements subséquent

En décembre 2014 la province du Nouveau-Brunswick a présenté une loi pour dissoudre l'Agence et de transférer le mandat de l'Agence ainsi que tous les employés, les actifs et les passifs de l'Agence à la Société d'énergie du Nouveau Brunswick. Le 27 mars 2015 la province du Nouveau Brunswick a adopté la loi de dissoudre l'Agence. Conformément à cette loi, tous les dossiers, biens et actifs de l'Agence ont été dévolus à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick à compter du 1er avril 2015.